Swiss GAAP RPC 26

05 décembre 2019 (Lausanne, l'après-midi)

Séminaire récurrent
avec mises à jour

EXPERT
suisse

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Le séminaire s'adresse aux utilisateurs de la Swiss GAAP RPC 26 et aux auditeurs.

Contexte et problématique

La Swiss GAAP RPC 26 poursuit l'objectif de standardiser les comptes des institutions de prévoyance, elle complète et adapte partiellement les recommandations existantes des Swiss GAAP RPC. Toutes les institutions de prévoyance doivent appliquer la Swiss GAAP RPC 26. Toutefois, les fonds de bienfaisance à prestations discrétionnaires visés par l'art. 89a al. 7 CC ne sont plus obligés de l'appliquer.

Les institutions de prévoyance appliqueront le principe prépondérant des Swiss GAAP RPC selon lequel les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Cela implique l'application des valeurs actuelles pour tous les placements. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises. Compte tenu de la durée particulièrement longue de l'objectif de prévoyance, la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur est autorisée. L'établissement d'un tableau de trésorerie n'est pas nécessaire.

Objectifs

Ce séminaire d'une demi-journée poursuit l'objectif de présenter la Swiss GAAP RPC 26.

Thèmes

Les différents aspects de la Swiss GAAP RPC 26 seront présentés à la fois sous l'angle théorique et pratique.

Méthode

- Les différents aspects de la Swiss GAAP RPC seront présentés puis pratiquées à l'aide d'exemples.
- Le séminaire permettra un échange entre les conférenciers et les participants.

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne, yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

Conférenciers

Guy Chervet, Expert-comptable diplômé, Associé, BfB Fidam révision SA

Yves Darbellay, voir ci-dessus

Michel Faggion, Expert-comptable diplômé, Associé, KPMG, Lausanne

Christophe Pitteloud, Expert-comptable diplômé, Directeur – Associé FIDAG SA, membre de la sous-commission LPP d'EXPERTsuisse

Date

05.12.2019 l'après-midi

Lieu

Beau-Rivage Palace
Place du Port 17–19
1006 Lausanne
www.brp.ch

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 380.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boissons pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7 %

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

☐ Non-membre
☐ Membre ASAI
☐ Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Swiss GAAP RPC 26
☐ 05 décembre 2019 (Lausanne, l'après-midi)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

☐ Facture à l'adresse privée
☐ Facture à l'adresse professionnelle
☐ Correspondance à l'adresse privée
☐ Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

☐ Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention
Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales
Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant la date du séminaire
Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais
En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.–
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.